

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

46eme année — numero 568

10 Janvier 1992 — 100 Francs CFA



LA « CROIX DU BENIN »
vous souhaite, à toutes et à tous,
une Sainte, Bonne et Heureuse Année 1992.

GOVERNEMENT DE NICEPHORE D. SOGLO CINQ MOIS DEJA : UN BILAN MI-FIGUE MI-RAISIN

En raison de son état de santé qui, au lendemain de son élection à la magistrature suprême, a suscité des inquiétudes, le Président Nicéphore Dieudonné Soglo n'a pu mettre en place, après la transition, son premier Gouvernement que le 29 juillet 1991.

Cinq mois après, quel bilan peut-on faire de l'action de ce Cabinet ?

Cinq mois : est-ce suffisant pour juger de l'action d'une équipe gouvernementale ? La première

réponse qu'inspire cette interrogation adopte la forme interrogative. Qu'est-ce que cinq mois à l'échelle de l'histoire quand on se voit confier la responsabilité de corriger les abus et les erreurs d'une gestion dont le bilan n'a vraiment pas de quoi réjouir, dans un monde où la ruine et la fortune, la misère et l'opulence se côtoient si aisément aujourd'hui ?

Mais cinq mois, cela peut paraître également long, lorsqu'on

(Lire la suite à la page 2)

PAS DE "DROIT A LA DROGUE"

Du 21 au 23 novembre 1991 s'est tenu au Vatican un congrès international sur la drogue et l'alcoolisme organisé par le Conseil pontifical pour la pastorale des services de la santé.

S'adressant aux quelque 2.000 experts, hommes politiques, médecins, théologiens et thérapeutes présents, le Pape Jean-Paul II a, en conclusion dudit congrès, demandé des décisions courageuses et une législation sévère contre le trafic de drogue.

DES PHENOMENES QUI MENACENT LE GENRE HUMAIN

Le Pape a insisté sur le fait que la société ne peut « se considérer en règle parce qu'elle encourage l'action du bénévolat qui, s'il est irremplaçable, à lui seul ne peut suffire ». Il a souligné qu'il incombe aux institutions publiques de mettre en œuvre des politiques sérieuses destinées à assainir les situations de malaise au niveau des individus et de la société, citant notamment « la crise de la famille, principe et fondement de la société humaine », ainsi que le chômage des jeunes.

Jean-Paul II a encore relevé que la dépendance de la drogue et l'alcoolisme, en raison de leur gravité intrinsèque et de leur expansion dévastatrice sont deux phénomènes qui menacent le genre humain, et des

(Lire la suite à la page 12)

BOUTROS-GHALI : NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU



Au terme de deux mandats successifs de cinq ans, M. Javier Perez de Cuellar a quitté dans la nuit du mardi 31 décembre 1991 au mercredi 1er janvier 1992, le siège des Nations unies. Ainsi, il a quitté son fauteuil de Secrétaire Général des Nations unies au profit de M. Boutros-Ghali, un diplomate égyptien de haut rang.

« Je suis un homme libre, je me sens léger comme une plume » s'exclamait

(Lire la suite à la page 10)

A L'ECOUTE DU PAPE



LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE : UN BIEN QUI NE S'ACQUIERT PAS SUR LE MARCHE

« L'effondrement des régimes collectivistes dans les pays de l'Europe de l'Est est en train de démontrer que la liberté et la créativité de la personne humaine doivent aussi être mises au centre de l'ordre économique. Là où cela n'est pas fait, là où la responsabilité de chaque être humain n'est pas respectée ni adéquatement mise en valeur, tout le groupe social s'en ressent et en souffre, avec un grave préjudice pour l'activité économique elle-même.

D'autre part, l'économie libre a besoin, pour subsister, d'importantes vertus morales, comme le sens du travail, la sincérité et la loyauté dans les rapports réciproques, la force de prendre des décisions importantes, la capacité d'assumer avec courage des devoirs et des risques. Il est important de rappeler tout cela au moment où bon nombre de pays d'Europe entreprennent le difficile chemin vers la construction de nouvelles structures économiques, plus aptes à satisfaire les exigences et les attentes des gens.

Mais il est tout aussi important de rappeler que la liberté économique n'est qu'un aspect seulement ou une dimension de liberté humaine et qu'elle doit donc être coordonnée aux autres, si elle ne veut pas devenir elle-même un instrument d'oppression. Il existe des biens que l'on ne peut acquérir sur le marché : par-

(Lire la suite à la page 7)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE



PAIX

En ces jours où dans la lumière le Seigneur vient pour visiter son peuple et lui donner la paix et le salut, c'est la paix du Christ que nous vous souhaitons à toutes et à tous.

Paix née de l'amour du Seigneur pour son peuple, de l'amour du peuple de Dieu pour son Sauveur, son pays, de l'amour de chacun pour son prochain. Paix qui engendre la concorde et permet l'accomplissement conscient du devoir patriotique et la jouissance paisible et effective des droits fondamentaux du citoyen dans la justice sociale et l'harmonie.

Paix que procurent la vérité et la transparence dans toutes nos pensées, nos comportements, dans la vie privée comme dans la vie publique, dans la gestion de notre patrimoine comme dans celle du bien public. Vérité et transparence sans lesquelles la confiance réciproque et l'estime mutuelle entre Autorités politico-administratives d'une part, et gouvernés d'autre part, ne seront que leurre.

Certes, elles persistent et elles persisteront pour un temps encore, les conséquences néfastes et considérables du véritable « naufrage » imposé à notre pays pendant plus d'une décennie.

C'est pourquoi la solidarité doit être totale aussi bien dans la réflexion, les prises de décision que dans les actions, dans les efforts à consentir comme dans le partage des fruits du labeur.

Pour la faire éclore, se développer ou se renforcer, cette solidarité indispensable a besoin de lumière, de limpidité, de sincérité, d'impartialité, de droiture.

Ceux qui ont systématiquement pillé les avoirs des banques, avoirs constituant, dans bien des cas, l'épargne de pauvres citoyens, et continuent d'avoir pignon sur rue, peuvent-ils prétendre être solidaires de la cause nationale et de ceux qu'ils ont honteusement contribué à ruiner bien souvent ? Ceux qui, aujourd'hui, abusent effrontément du bien public, peuvent-ils se réclamer honnêtement de cette même solidarité ? Ceux qui s'abstiennent d'accomplir correctement, diligemment et avec désintéressement, les tâches qui leur sont confiées et qu'ils ont librement acceptées, manifestent-ils quelque solidarité et méritent-ils les qualificatifs de citoyens conscients ?

(Lire la suite à la page 10)

GOVERNEMENT DE NICEPHORE D. SOGLO CINQ MOIS DEJA : UN BILAN MI-FIGUE MI-RAISIN

(suite de la première page)

songe que de nos jours tout va vite et que le moindre faux pas risque de retarder, pour quelque temps encore, l'avènement tant attendu d'un Bénin plus clair, plus radieux et où l'avenir apparaîtra moins chargé de menaces et annonciateur d'un lendemain plus heureux, plus souriant.

Mais au-delà, lorsque l'on pense que l'équipe actuellement au pouvoir n'est que le prolongement, un élargissement (à quelques retouches près) de l'équipe ayant conduit la période de transition, la tentation devient très forte d'étendre le bilan de l'ère Soglo à une époque plus reculée que celle de l'avènement du Gouvernement du 29 juillet 1991.

Somme toute, et sans pour autant verser dans une quelconque autosatisfaction, il faut bien reconnaître que bien des choses ont été accomplies, beaucoup d'énergies ont été mobilisées, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'ambitieux programme de redressement politique et socio-économique de la Nation, présenté le 31 juillet 1991 par le Président Nicéphore Dieudonné Soglo.

L'un des actes les plus importants du début de l'ère du gouvernement Soglo a été la décision prise par le Conseil des Ministres en sa session extraordinaire du 22 août « d'améliorer les conditions de vie des travailleurs en payant à ceux d'entre eux en service avant le 17 octobre 1981 la solde correspondant à l'indice figurant sur leurs actes administratifs ; de réduire le train de vie de l'Etat afin d'éviter que la création des cinq nouveaux portefeuilles ministériels n'alourdissent davantage les charges de l'Etat ». Puisque ces décisions ne sont pas encore entrées en application, il faut reconnaître qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le tollé suscité par ces mesures jugées insuffisantes par les syndicats, les grèves périodes qui les ont suivies, et la poursuite du bras de fer engagé par les syndicats contre le Gouvernement à propos des dites mesures laisse planer de sérieux doutes sur l'opportunité, la justesse et la force convaincante de celles-ci.

S'il est vrai que la mise en œuvre de ces mesures qui concernent au moins la moitié des 47.000 fonctionnaires que compte l'Etat béninois, augmente les charges de l'Etat de 2,4 milliards, il faut reconnaître que selon les syndicats, les économies que permettent de réaliser les disposi-

tions de la réduction du train de vie de l'Etat, ne sont que de l'ordre de 125.000.000 Francs CFA, donc insignifiantes par rapport aux potentialités existantes et aux nécessités de l'heure : ce n'est que du trompe-l'œil qui permettrait la perpétuation du gaspillage, de l'utilisation abusif des biens et ressources publics.

UN CLIMAT SOCIAL PERTURBE

De ce point de vue, il est à craindre, pour les mois à venir, un raidissement de la position des syndicats par ailleurs exacerbés par la ponction normale réalisée au cours des mois d'octobre sur les salaires des fonctionnaires, pour fait de grève.

S'il ressort de l'analyse qui précède que le climat social se trouve menacé, il faut cependant reconnaître que le Gouvernement Soglo a mené ailleurs, des actions visant à assurer le minimum de sécurité aux populations. Ce souci du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a conduit à l'opération coup de poing qui a permis de mettre la main sur 150 suspects dans les différents quartiers de Cotonou. Cela a été rendu possible grâce à un accroissement appréciable mais non encore suffisant de l'effectif de la Police qui a eu pour effet de faire reculer sensiblement le taux des forfaits gratuits dans certaines localités urbaines du pays.

Le Bénin a également vécu l'année 1991 au rythme d'intenses réformes économiques initiées par l'équipe actuellement au pouvoir. Même si l'arrivée de COTECNA (mars 1991) n'a pas pleinement comblé les espoirs placés en elle, il faut reconnaître que le Gouvernement actuel semble en avoir tiré quelque profit. Le contrôle tant décrié réalisé par cette institution sur les importations a réduit le taux de fraude qui reste cependant très importante. Il en a résulté une augmentation des recettes de l'Etat, qui ont crû de 9,3 milliards par rapport à 1990, soit un accroissement de 18 % par rapport à l'année écoulée. Les Réformes incitatives opérées à la Douane ont accru les performances douanières de 25 %.

Toutes ces dispositions auxquelles il faut ajouter l'instauration de la « Taxe sur la Valeur Ajoutée » (TVA), ont entraîné un relèvement du PIB national qui est passé de 0,7 à 3 %, ce qui dénote incontestablement l'efficacité de la politique de rigueur économique et d'accroissement des recettes actuellement en vigueur au Bénin.

DES REFORMES DOULOUREUSES

Les efforts du Gouvernement Soglo dans le domaine économique ont été également matérialisés par la négociation et la signature du 2ème « Programme d'Ajustement Structurel » avec le F.M.I. et la Banque Mondiale. Dans le même cadre, le Bénin a pu obtenir le 18 décembre dernier du Club de Paris, le rééchelonnement de sa dette publique. Cela s'est traduit par une remise de 50 % de cette dette, le solde à rembourser s'étalant sur vingt-trois ans avec six ans de différé. Cela peut-être qualifié de positif si l'on tient compte du contexte économique international actuel qui est franchement difficile. Il faut cependant reconnaître que le volet « dégraissage de la Fonction Publique » mis en œuvre en 1991 pour éviter d'aggraver la tension sociale, risque de réveiller des antagonismes pour les prochains mois car, si les 2.000 agents qui étaient prévus pour soulager la Fonction Publique en 1991 n'ont pas été déchargés, le PAS II prévoit une réduction de l'effectif de plus de 3.000 Fonctionnaires au titre de l'année qui commence. Dans les milieux devant assurer la mise en application de cette mesure, on laisse entendre que les cibles visées essentiellement sont les partants volontaires à la retraite, les faux-diplômés, et les fonctionnaires fictifs.

La liste des personnes appartenant à ces diverses catégories peut-elle vraiment permettre d'atteindre le nombre de 3.000 envisagé ? Là est toute la question. Par ailleurs, il faut signaler que, grâce à des apports de fonds extérieurs, le Bénin a pu, à fin novembre 1991, décaler certains comptes et clôturer 38.938 autres qui sont privés et dont les détenteurs ont reçu au total 5 milliards de francs CFA. Néanmoins nous sommes loin du compte mais il faut reconnaître aussi que ce n'est pas rien.

D'importants concours financiers extérieurs ont pu être obtenus également au cours de l'année écoulée dont 20 milliards de francs CFA de la France, soit un accroissement de 80 % par rapport à l'année précédente et 15 milliards de francs CFA de la part des Etats-Unis. Tout cela représente pour le Gouvernement Soglo une bonne brochette de succès accumulés auxquels on ne saurait pas ne pas ajouter l'important crédit diplomatique dont jouit désormais le Bénin à l'étranger. Cela s'est traduit en 1991, par la réunion de nombreux colloques, séminaires et rencontres internationaux sur les avantages de la Démocratie et de l'Etat de Droit, et par les échos des sorties officielles des autorités béninoises dont l'une des plus importantes réside dans la récente médiation béninoise qui a per-

(Lire la suite à la page 7)

ET VOTRE REABONNEMENT ?

SANTÉ

LE DIABÈTE ET SES COMPLICATIONS : UN MAL QUI N'ÉPARGNE PERSONNE

Les Lions Clubs du Bénin, depuis 5 ans, manifestent leur sollicitude à l'égard des diabétiques de notre pays. Ainsi avaient-ils organisé des conférences en 1987 sur le diabète sucré en général, en 1988 sur le régime du diabète au Bénin et, en 1989, sur le diabète chez l'enfant. La conférence de cette année a porté sur les complications du diabète. Elle s'inscrit dans le cadre des manifestations du mois de novembre décrété en mars 1984 par le Lions Club international comme mois de lutte contre le diabète et tous les maux qu'il entraîne. Cette conférence était livrée en français et en fon. Mais la particularité de cette rencontre aura été, surtout pour le public venu très nombreux, l'occasion de mieux connaître cette maladie, ses complications et ses conséquences.

QU'EST-CE DONC LE DIABÈTE SUCRÉ ?

Parlant de ce mal, le Professeur Montéiro du Centre National Hospitalier et universitaire (CNHU) de Cotonou indique que le diabète sucré se manifeste dans les urines et se définit comme une affection due à un déficit absolu ou relatif en insuline dans notre organisme, surtout dans le pancréas, entraînant une forte concentration de glucose dans le sang. Dès lors apparaissent deux sortes de diabète : un diabète insulino-dépendant qui nécessite de l'insuline pour être traité et un diabète non insulino-dépendant qui n'en aura pas besoin pour son traitement. Mais ce qui fait la spécificité de chacune de ces formes du diabète réside dans leurs sujets. Ainsi, dira le conférencier, le diabète insulino-dépendant apparaît généralement chez le sujet malgre, qu'il soit jeune ou vieux. Il se manifeste assez tôt dans la vie et peut être considéré comme héréditaire, même si le mécanisme par lequel il se transmet d'une génération à une autre n'a pas encore été élucidé. Car les enfants issus de deux parents diabétiques courent 20 % de risques de le devenir eux-mêmes. Il s'agit donc d'un diabète grave, coûteux, créant beaucoup de problèmes et attaquant souvent et surtout les enfants et les jeunes. Ce qui le différencie du diabète non insulino-dépendant donc moins grave, qui, lui, apparaît généralement chez les adultes, les sujets obèses ou même chez des sujets de poids normal. Il se manifeste plus tard dans la vie, accompagne souvent l'obésité et provient principalement d'un régime alimentaire inapproprié. Les symptômes classiques de ce type de diabète sont une sécrétion excessive d'urine (polyurie), une soif intense (polydipsie), une perte de poids en dépit d'un appétit excessif (polyphagie) et une sensation de lassitude. Il arrive même

que le patient ne présente aucun symptôme et que le diabète soit diagnostiqué lors d'un examen de routine révélant du glucose dans l'urine ou un taux excessif de glucose dans le sang.

Certes les diabétiques bien soignés ne présentent aucun signe extérieur de maladie et devraient être considérés comme des gens en bonne santé. Mais il faut cependant leur signaler que le glucose en trop grande quantité dans les vaisseaux sanguins peut entraîner des problèmes vasculaires et, tôt ou tard, des complications peuvent survenir dans le système circulatoire. Seulement, il importe de savoir que toutes ces deux sortes de diabète engendrent des complications.

LES COMPLICATIONS DU DIABÈTE

Ces complications sont cause de beaucoup de souffrances physiques et morales et peuvent être même mortelles pour le patient. Ainsi, comme le fera remarquer le conférencier, le diabète peut entraîner une atteinte des yeux (et le diabète deviendra aveugle) : cette atteinte est l'une des complications vasculaires les plus redoutées. Car le diabète représente une des principales causes de la cécité dans le monde, bien que peu de diabétiques soient devenus complètement aveugles. Il peut entraîner une atteinte du cœur et des vaisseaux (hypertension), du cerveau (accident vasculaire cérébral — hémiparésie et paralysie), des reins (insuffisance rénale et coma urémique) et des nerfs (polynévrites ou fourmillement dans les doigts ou dans les pieds). Le diabète provoque aussi une baisse de la sensibilité de la peau pouvant engendrer de graves ulcérations dans les membres et une complication encore plus grave. Les plaies chez les diabétiques guérissent difficilement, a souligné le Professeur avant d'indiquer que le pied du diabétique est quelque chose de fragile et précieux. Car toute plaie mal traitée devient vite une gangrène qui conduit à l'amputation. De plus, des infections dues aux atteintes de la peau (les furoncles, les infections urinaires...) sont fréquentes chez ce malade, a précisé l'orateur en notant surtout que le diabète fait le lit de beaucoup de maladies pulmonaires dont la tuberculose. Les complications de cette maladie peuvent aussi atteindre l'homme et la femme sur le plan sexuel. Ainsi, fera observer le conférencier, le jeune homme diabétique insulino-dépendant peut, à partir de 20, 25 ou 30 ans, devenir impuissant ou stérile du fait des troubles d'éjaculation ; la femme diabétique peut avoir des infections génitales, un prurit génital, des grossesses à risque, des avortements,

des enfants morts-nés, de gros bébés, etc...

LES CONSÉQUENCES DU DIABÈTE

Celles-ci constituent dans les comas, dernières étapes du passage du malade de la vie à la mort. Le diabète engendre des comas qui lui sont propres et dont les principaux sont le coma hypoglycémique et le coma acido-cétosique.

Le coma acido-cétosique est un coma non brutal mais progressif qui se rencontre le plus souvent chez le diabétique insulino-dépendant. Il se caractérise par un manque d'appétit, des nausées, parfois des vomissements, des troubles de caractère et de violents maux de ventre. Mais au contraire, le coma hypoglycémique, comme le dira le spécialiste Montéiro, est un coma brutal nécessitant l'apport du sucre et rencontré chez le diabétique qui est sous-traitement d'insuline ou autres médicaments. Il importe ici pour le malade de savoir reconnaître l'approche d'un coma hypoglycémique, insistera le conférencier, parce que c'est un coma dangereux qui se caractérise souvent par une faim brutale, une transpiration abondante, une agitation, une nervosité. Ainsi est-il souhaitable que ce malade sache reconnaître ces signes précurseurs et avoir toujours sur lui des morceaux de sucre à croquer pour éviter le pire.

Dès lors, dira le conférencier, le diabétique meurt des complications de son diabète non traité ou mal traité, le coma étant la complication parfois terminale mais parfois inaugurale. Car le diabète commence un jour comme les autres maladies. Et quiconque peut devenir diabétique à la suite d'un accident de route, d'une maladie comme par exemple les oreillons, la grippe, les hépatites virales qui peuvent atteindre le pancréas, organe sécréteur de l'insuline amenant du fait le diabète chez un sujet qui n'a même jamais été diabétique. Toutefois, le régime alimentaire, l'exercice physique et la médication sont les trois pierres angulaires du traitement du diabète ; la quatrième est l'éducation.

Un régime strict est essentiel car, malgré l'apport extérieur d'insuline, il faut surveiller les aliments ingérés pour que le taux de glucose dans le sang soit maintenu à un niveau acceptable. Dans de nombreux cas, l'obésité conduit au diabète et la plupart des gens qui contractent ce diabète à l'âge adulte sont obèses. Pour beaucoup d'entre eux, une simple baisse de poids peut suffire à rendre superflu tout autre traitement. Éviter et traiter l'obésité est une façon de

réduire les risques de diabète chez les personnes âgées dont la famille comporte des cas de diabète et chez les femmes ayant mis au monde des enfants dont le poids à la naissance était supérieur à 4,5 Kg.

L'éducation est donc tout aussi importante pour les diabétiques que le régime, les médicaments

(Lire la suite à la page 11)

AVIS DE RECHERCHE

Le samedi 30 novembre dernier, une jeune femme a conduit à la pouponnière de Ouidah une fillette d'un an d'âge. Là, elle a été accueillie par un personnel visiblement occupé par les enfants qu'il a en charge. Après avoir pris soin de ne décliner ni identité ni adresse, elle a déclaré se trouver en compagnie d'une fillette



dont elle ne connaît ni le père ni la mère. Quelques instants après et prétextant qu'elle allait chercher du sucre pour la fillette, elle a quitté la pouponnière sans laisser d'adresse. Depuis lors, on ne l'a plus revue. Ayant la grande envie de revoir sa mère, la fillette a passé une bonne partie de son temps à pleurer jusqu'à refuser des fois de manger.

D'avance merci à toute personne qui, au nom du Seigneur, aiderait à retrouver les parents de la fillette.

Pour tous renseignements, prière s'adresser à la pouponnière B.P. 66 Ouidah Tél. : 34.11.50 ou au Journal « La Croix du Bénin » Tél. : 32.12.07 — 32.11.19 B.P. 105 Cotonou.

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

RITES TRADITIONNELS DE FORMATION DE LOCALITES DANS L'ESPACE DE L'ACTUELLE REPUBLIQUE DU BENIN

L'étude systématique des pratiques rituelles ou culturelles rationnelles en liaison avec la fondation d'unités résidentielles permanentes n'est pas un thème classique de l'historiographie béninoise. Quelques vagues allusions y sont faites, de façon très sommaire en général, sans que l'importance de tels comportements humains soit toujours en connexion avec les incidences politiques, économiques et sociales qu'ils entraînent.

I — LA FONDATION DE LOCALITES N'ETAIT PAS L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

De façon générale, en dehors de quelques rares exceptions, il n'était pas donné, chez nous, à tout le monde de fonder des villages susceptibles de connaître l'épanouissement nécessaire pour leur transformation en cités prospères, puissantes politiquement, opulentes par leurs ressources économiques et surtout durables. Il y a assurément un portrait type des fondateurs d'établissements humains qui les distingue du commun des mortels : ils ont en commun d'être des gens puissants, capables d'entrer en contact avec des forces supérieures invisibles, qu'ils soient chasseurs, (1) guerriers, prêtres de divinités, devins ou simplement initiés ou spécialistes dans les pratiques occultes. A des degrés divers, ce sont des thaumaturges capables d'actes spectaculaires, d'exploits mémorables ou de miracles. Certains mythes archétypaux d'origine ne font-ils pas référence à des ancêtres fondateurs sortis des entrailles de la terre, d'un trou comme à Hévié, ou descendus du ciel comme dans la région de Comé ou dans certaines parties de l'Atacora ?

Il y a également une approche sexuelle différentielle de ces personnages hors du commun que les études antérieures n'ont pas suffisamment soulignée : dans nos différentes aires culturelles, la fondation de localités est, dans la quasi-totalité des cas, le fait des hommes, surtout de personnages généralement âgés. Il est extrêmement rare qu'une femme fonde un village, et le cas de Niaro (2) (région de Parakou) fondé par une femme n'est courant nulle part en Afrique au sud du Sahara. Faudrait-il attribuer cet état de choses au fait que les femmes ne sont qu'exceptionnellement des chefs de file des migrations et qu'elles s'adonnent moins que les hommes à des pratiques occultes si indispensables pour la création d'un établissement humain durable ?

II — LES DONNEES RELIGIEUSES DE LA FONDATION DE LOCALITES

Le choix d'un site de fondation d'une localité par des chefs de mi-

gration n'est jamais, traditionnellement, le fait du hasard : les dispositions prises à cet effet sont de deux ordres : les unes, pratiques, consistent à voir si le site du point de vue géographique est viable ; les autres, si les puissances supérieures invisibles — divinités, esprits et génies de toutes sortes — sont favorables à l'implantation d'un établissement humain dans un domaine qui est le leur, qui est sensé être le leur ou qu'ils considèrent comme le leur.

Les dispositions pratiques précèdent généralement les précautions occultes : elles consistent en une évaluation sommaire des possibilités d'accueil du site : existence ou proximité d'un point ou d'un cours d'eau, richesses cynégétiques, halieutiques, fertilité des sols, atouts stratégiques en matière de défense ou de protection, toujours relative, contre l'ennemi ; etc. Elles sont aussi indispensables que les critères occultes ou religieux qui constituent eux aussi des données multifformes ; à travers leurs diversités cependant, il est surtout question d'entrer en contact, en communication avec les forces supérieures pour connaître leur avis sur le projet de fondation de la localité et solliciter leur bénédiction pour sa prospérité. C'est dans cette optique que les chefs aizo de migration avaient l'habitude, quand ils faisaient une halte sur un site qui remplissait les conditions matérielles d'implantation humaine, de sonder génies et divinités des lieux par le procédé de la termitière pour savoir s'ils étaient favorables ou hostiles à la création d'un établissement humain : pour se faire ils prenaient un pan de termitière souvent avec la reine des termites. Ils le plaçaient un peu à l'écart, sur de la farine de mil ou de maïs moulue à de l'huile de palme. La reconstitution de la termitière après quelques mois à partir du morceau prélevé est le signe du refus de la divinité d'accueillir définitivement dans son domaine les migrants. Ceux-ci chercheront d'autres sites ailleurs.

L'accord de fondation d'une localité est donné par la divinité lorsque le morceau de termitière ne se transforme pas en une nouvelle termitière. (3)

Sans être expressément sollicités, les forces supérieures peuvent parfois se manifester spontanément, à leur manière, au chef des migrants, et en général de façon positive. C'est ainsi que le chef-roi Oshukpa séjournant sur le plateau de la future localité de Sakété (Itakété) — à vu ses effets un matin transformés en une grande termitière. Signe favorable dans cette aire culturelle, la termitière qui naît ainsi comme un champignon devint la divinité tutélaire de la localité ; elle l'est restée jusqu'à ce jour. C'est oshugbé.

Dans un même ordre d'idées, les traditions orales de Pobè font état

de la fondation de ce village sur le plateau ou la divinité Ondo, protectrice des migrants yoruba originaires d'Oyo, se serait définitivement arrêtée.

Généralement cependant, dans les aires culturelles ajatado et yoruba, l'oracle Fa ou Ifa est consulté pour connaître le signe sous lequel sera fondée la localité. Ailleurs, les chefs de migration ont recours à d'autres techniques divinatoires, faisant appel, qui à un génie, qui à une divinité, etc. Les exemples varient d'une civilisation à l'autre, mais ils se ramènent, dans la quasi-totalité des cas, à des précautions d'ordre pratique, allant du profane au religieux et à l'occultisme. Jamais simple, la fondation d'une localité obéit toujours, traditionnellement, à des données complexes indissociables du religieux : avec toutes ces implications sociopolitiques.

III — CHEFFERIE DE TERRE ET CHEFFERIE POLITIQUE

Ce problème de la double chefferie ou de la double royauté se pose de façon plus nette, plus systématique et moins diffuse apparemment, dans les sociétés centralisées, de type vertical et pyramidal que dans les sociétés dites lignagères, acéphales, bref des sociétés horizontales ou ultra-démocratiques (Béammari-bé, Natemba, Kufaloyinma, etc, de l'Atacora).

Ceux qui sont reconnus comme des autochtones et qui ont précédé dans la localité des envahisseurs nouveaux, gardent le culte des divinités, c'est-à-dire la chefferie de terre ; en quelque sorte le pouvoir religieux, spirituel. Ils connaissent bien les forces invisibles de la région où ils se sont implantés à la suite d'un pacte avec ces derniers et il est normal qu'ils en assument la responsabilité ; installés en terrain conquis, les envahisseurs, venus en dernière position, assujettissent les autochtones sans, en général, les exterminer : ils les dominent politiquement en monopolisant le pouvoir temporel, les réduisant au rôle cultuel de chefs de terre ou chefs coutumiers. Il y a un jeu d'équilibre entre les deux pouvoirs, le temporel l'emportant sur le spirituel. En général, pour le bien-être de la localité, la coexistence est toujours pacifique et bénéfique pour chaque vague de migrants. Ce cas de figure est fréquent dans nos aires culturelles : à Kuandé dans l'Atacora, le chef de terre est le Kuandésunon, Bariba, il représente des migrants qui ont précédé les Wasangari dans la région. Le chef temporel est, bien entendu, le Bangana, l'héritier du chef des envahisseurs Wasangari. Nous retrouvons, avec quelques nuances qui n'ont pas

toujours la valeur d'une différence, le même cas de figure à Nikki, à Kandil, etc.

CONCLUSION

Telles sont très sommairement esquissées, quelques lignes-forces des comportements religieux traditionnels des fondateurs de localités dans certaines de nos aires culturelles. Ces genres d'attitudes et de représentations collectives ne sont pas une singularité de l'Afrique d'hier. On les retrouve dans d'anciennes civilisations comme la grecque, la romaine, etc. Athènes ne doit-elle pas son nom à Athéna sa déesse tutélaire ? Les exemples peuvent être multipliés indéfiniment. Des études ultérieures plus étoffées se chargeront de mettre l'accent sur ce qui est véritablement spécifique à l'Afrique noire en la matière.

A. Félix Iroko

NOTES

- (1) Le rôle des chasseurs qui étaient généralement des guerriers était si capital dans la plupart des récits de fondation de localités qu'ils mériteraient à eux seuls, toute une étude.
- (2) Elle se nommait Nio Garu et était la fille d'un chef de Winiu, proche des rois de Nikki. Voir à ce sujet : BARTEL (M) : « Chronique ethnographique : origine des noms des villages : cercles de Parakou et Natitingou » In Etudes Dahoméennes, N° VIII, 1952, p. 80.
- (3) MONDIANNAGNI (A.C.) : « Campagnes et villes au Sud de la République populaire du Bénin ». Paris Mouton, La Haye, 1977, 614p. ill voir p. 163.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ANNONCEMENT A
"LA CROIX DU BENIN";

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

NOEL A LA POUPONNIERE DE OUIDAH

CHIFFRES CODES



Trouvez quel chiffre se trouve derrière chacun des symboles utilisés.

JEU DES SEPT ERREURS



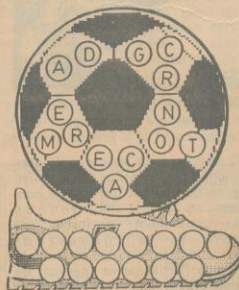
Two runners are shown in a race, running towards the right. A bus is also moving towards the right, slightly ahead of the runners. The bus has a driver and several passengers visible through the windows. The runners are wearing athletic gear, and the bus is a simple, boxy vehicle. The scene is set on a road with dashed lines indicating the path.

(Réponse en page 9)

— 1. Faite en croix. 2. Mauvaise soupe, Consonnes de tiède. — 3. Incurgie, vieille. — 4. Mettra bas en parlant de la vache, Vieil indien. — 5. Désigne le lieu. Grattée le fond. — 6. Voiture pour des excursions en groupe. Gaz rare. — 7. Petite terre entourée d'eau de tout côté. Eglise des XIème et XIVème siècles. — 8. Le monde physique. Pianiste et compositeur français prénommé Yves. — 9. Uni à l'envers. Chiffres romains. — 10. Personne qui professe la foi en Jésus Christ.

(Réponse en page 10)

LA ROUE MESSAGERE



Inscrivez ces mots dans les cercles
de la chaussure.

(Réponse en page 9)



« Celui qui est capable de faire une chose difficile peut, à plus forte raison, faire une chose plus facile ».

A l'aide de l'explication ci-dessus, trouvez le message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez dans le sens des aiguilles d'une montre en sautant une lettre sur deux à chaque fois. Si vous choisissez bien la lettre de départ, vous reconstituerez ce proverbe qui comporte sept mots.

(Réponse en page 9)

POURQUOI LES YEUX DU CHAT BRILLENT LA NUIT

Ses yeux illuminés sont curieux à observer. Ce phénomène est en fait dû à leur composition. Les yeux du chat renferment un liquide qui réfléchit la lumière comme un miroir. Quand le chat croise une voiture, ses yeux reflètent la lumière des phares. C'est pourquoi ils s'illuminent.

Cependant l'homme n'a pas encore déterminé avec précision les couleurs perçues par les animaux. Toutefois des techniques expérimentales ont permis de penser que leur perception des couleurs n'est pas celle des humains.

DES FLEURS SUR LA PLANETE MARS ?

La planète Mars s'est formée il y a environ 4 milliards d'années. Pendant un temps, son atmosphère a ressemblé à celle de la terre. Mais Mars, planète plus légère et surtout plus éloignée du soleil, a vu son atmosphère lui échapper. Deux chercheurs américains affirment aujourd'hui qu'il suffirait de réchauffer la surface de la planète rouge d'une

Les conditions seraient alors suffisantes pour voir croître sur Mars certaines espèces végétales terrestres.

« CANGUE » ET « GANGUE »

La cangue (CANGUE) est un supplice d'origine chinoise dans lequel le patient a la tête et parfois les bras fixés dans un appareil : une sorte de carcan.

La gangue (GANGUE) est la partie terreuse qui enveloppe un minerai, une pierre précieuse.

Au sens figuré on dit aussi : la gangue de l'ignorance.

« STUPÉFAIT » ET « STUPÉFIÉ »

Ne pas confondre l'adjectif « stupéfait » et le participe passé « stupéfié ».

Il ne faut donc surtout pas employer le premier pour le second et inversement. On dira : « Il m'a stupéfié » ou « il resta stupéfait »... Une nuance de bon langage...

6^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA EN AFRIQUE NECESSITE D'UN RECENTRAGE DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Près de 2000 délégués venus de 80 pays se sont réunis dans le majestueux complexe Roi Fahd à Dakar (Sénégal) pour débattre, du 16 au 19 décembre 1991, de toutes les questions relatives au syndrome de l'immunodéficience acquise (sida). Des points ont été faits dans les domaines de la recherche, de la prévention, de la prise en charge des malades, etc. Seulement un constat s'est dégagé: la lutte contre le sida n'a pas atteint les résultats attendus.

Cette sixième conférence internationale sur le sida en Afrique a été un rendez-vous du bilan. Bilan à mi-parcours bien sûr dans les stratégies de lutte contre le sida en Afrique. Les indices de progression de la pandémie du sida dans les pays africains commandent en effet une telle évaluation. Car en réalité, le nombre des malades du sida ne fait qu'augmenter de façon inquiétante. De la même façon, le nombre de porteurs sains du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ne cesse de croître.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

Environ 6 millions d'hommes et de femmes sont infectés en Afri-

que, sur un total mondial de 8 à 10 millions selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.). D'ici l'an 2000, le continent africain comptera près de 14 millions d'adultes et 4 millions d'enfants infectés par le VIH. Des chiffres indiquent que ce continent porte

à lui seul environ 60 % du fardeau du sida, alors que sa population ne compte que 8,7 % de la population mondiale. Mais au-delà des effets du sida sur la population adulte africaine, c'est la situation des enfants et de la couche juvénile qui inquiète aujourd'hui les spécialistes des questions du sida. Dans une société africaine à fortes traditions où l'enfant constitue la richesse de demain, on ne peut que s'inquiéter des conséquences du sida dans ces couches sociales. Selon l'O.M.S., plus de 2 millions de nourrissons sont nés de mères séropositives et plus de 750.000 d'entre eux sont infectés. On prévoit que pendant les années 90, les décès infantiles et juvéniles dus au sida pourraient faire monter les taux de mortalité à 50 % dans les pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Ce qui constituera ainsi un grand coup porté aux progrès réalisés ces vingt dernières années sur la survie de l'Enfant africain. Que faut-il faire désormais pour arrêter cette progression du sida en Afrique ? Plusieurs spécialistes à Dakar ont procédé à un échange de vues, des idées et d'expériences sur le sujet. Pour l'instant, la prévention reste la seule stratégie susceptible de réduire la propagation du VIH, étant entendu qu'en Afrique notamment, plusieurs facteurs concourent à la dissémination du VIH. La transmission par voie sexuelle reste le mode de transmission du VIH le plus significatif en Afrique. Ainsi, H. Merson, directeur du Programme mondial de lutte contre le sida déclarait à cette 6^{ème} conférence que le « sida a fait des ravages considérables sur le continent africain parce qu'il se transmet essentiellement par voie sexuelle. Et de ce fait, il frappe surtout les sujets jeunes et d'âge moyen qui sont en réalité les piliers des économies africaines ». Des faits qui posent aujourd'hui le problème du développement économique et so-



Plus de deux (2) millions de nourrissons sont nés de mères séropositives et plus de sept cent cinquante mille (750.000) d'entre eux sont infectés.



Bébé d'un jour emmené à la vaccination par les scouts.



Un homme atteint du sida réfléchit au triste sort que lui réserve l'avenir. Il a peu de temps à vivre. On peut observer sur ses jambes les marques du sarcome de Kaposi, cancer des vaisseaux sanguins que présentent souvent les malades atteints du sida.

cial des pays en voie de développement en général, et ceux d'Afrique en particulier. Car sur ce continent ce sont les jeunes qui constituent la force productive. Ils se consacrent aux activités agricoles, à la pêche, à l'artisanat et servent de main-d'œuvre dans les petites et moyennes entreprises. Les revenus de ces travaux sont utilisés pour supporter des charges familiales considérables. De ce point de vue, les ravages provoqués par le sida dans cette population juvénile africaine entraînent des conséquences économiques graves pour le continent en raison de la baisse de la productivité. La contribution des femmes au processus

de développement est aussi compromise. Ces femmes africaines s'occupent de la famille, élèvent les enfants, mais surtout constituent une part importante de la main-d'œuvre rurale et citadine. Il est évident désormais que leurs efforts sont réduits surtout que des études établissent qu'en Afrique on compte autant de femmes infectées que d'hommes atteints par le VIH.

REVOIR LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LE SIDA :

Un regard retrospectif sur les résultats atteints dans la lutte contre le sida aujourd'hui révèle que malgré les multiples campagnes de sensibilisation et d'éducation sur le sida, les comportements n'ont pas notablement changé. Le sous-équipement dans les centres de transfusion sanguine pose de grosses difficultés dans les travaux d'analyse du sang. Les opérations de perçage d'oreilles, de scarification, de tatouage, d'excision et de circoncision sont de véritables moyens de transmission du VIH. Pourquoi ces diverses campagnes de lutte contre le sida menées à coups de milliards de francs CFA n'ont-elles que des résultats limités ? Voilà la question. Ainsi la Direction Régionale de l'O.M.S. pour l'Afrique, sous la houlette du professeur Gottlieb Lobé Monékosso se propose de procéder à un large recensement de la lutte contre le sida, par la mobilisation effective des collectivités locales. Il s'agira, à l'avenir, de conférer aux collectivités locales le rôle d'organisation des campagnes de lutte contre le sida. Cela suppose qu'elles participent pleinement aux stratégies de lutte contre le sida. Ce pari de mobilisation des collectivités locales dans la lutte contre le sida qu'entend gagner la direction régionale de l'O.M.S. pour l'Afrique a fait les preuves de son efficacité dans le domaine de la couverture vaccinale en Afrique. Beaucoup de pays ont atteint ou ont approché aujourd'hui la barre de 80 % de couverture vaccinale. Ce qui a réduit considérablement les taux de mortalité infantile sur le continent africain. Ce recentrage des stratégies de lutte contre le sida pourrait être générateur d'un espoir si les grands aspects des initiatives de Bamako sont efficacement mis en œuvre. Cette nouvelle approche de la lutte contre le sida sur laquelle le professeur Monékosso a beaucoup insisté à la 6ème confé-

rence sur le sida à Dakar, connaîtra un réel démarrage dans quelques mois. L'année 1992 sera en effet l'année initiale de cette dynamique de mobilisation des collectivités locales dans la lutte contre le sida.

Isidore Zinsou

NOUVEAU TEST ANTI-SIDA

Un test combinant le dépistage des deux virus du sida (VIH I et II) vient d'être autorisé sur le marché américain. Commercialisé par Genetic Systems, filiale américaine de Diagnostics Pasteur, il est plus fiable et moins cher.

THAILANDE : L'EGLISE CATHOLIQUE SE MOBILISE CONTRE LE SIDA

Préoccupée par le dramatique problème du sida dans le pays, l'Eglise catholique thaïlandaise vient de lancer une campagne nationale de prévention et d'information sur la maladie. Selon un communiqué de presse de l'épiscopat, les 361 paroisses du pays participeront à cet effort en incitant les fidèles et les étudiants des écoles catholiques à faire preuve de compassion et de solidarité à l'égard des personnes infectées par le virus.

A la demande des évêques, tous les prêtres du pays ont notamment accepté d'évoquer la maladie durant leurs sermons. Réalisés par un comité spécial de l'épiscopat, des posters et des brochures seront par ailleurs affichés et distribués à la sortie des églises, des écoles catholiques et de toutes les institutions religieuses du pays. Afin, selon le communiqué de presse, d'inciter les fidèles à observer strictement les principes de l'Eglise en matière de mœurs.

Cette action de l'épiscopat intervient quelques jours après la Journée mondiale de la lutte contre le sida du 1er décembre. Notons que la Thaïlande, est un des pays d'Asie du Sud-Est les plus touchés par le virus, avec près de 800 000 séropositifs.

GOUVERNEMENT DE NICEPHORE D. SOGLO CINQ MOIS DEJA : UN BILAN MI-FIGUE MI-RAISIN

(Suite de la page 2)

mis de démêler un tant soit peu l'écheveau du drame qui s'est joué pendant quelques jours et continue de se jouer au Togo.

BIEN DES CHOSES RESTENT A FAIRE

Malgré ces succès indéniables obtenus par l'équipe du Président Soglo, celle-ci est néanmoins l'objet d'une panoplie de reproches.

D'abord, au chapitre de la moralisation de la vie publique, l'arrestation des Jean N'Tcha, Martin D. Azonhiho, et autres Gomina, Foussséni n'a pas suffi à satisfaire les souhaits de la population qui n'approuve pas l'indulgence manifestée par le Gouvernement à l'égard des barons du P.R.P.B. qui se sont rendus célèbres par la torture, la prévarication et l'arnaque.

Par ailleurs, depuis l'échec annoncé de la « Commission de Vérification des Biens », c'est le black-out total sur le rapport de ladite Commission et sur la suite qui lui a été réservée.

D'un autre côté, la lenteur observée dans l'instruction du procès de l'ancien marabout du Président Kérékou laisse planer de sérieux doutes sur la volonté réelle du régime Soglo de se servir de ce procès pour donner l'exemple à ceux qui ont fait des détournements des fonds publics leur religion.

Dans le même ordre d'idées, les tergiversations observées depuis l'avènement du Gouvernement actuel, quant à la mise en œuvre de l'article de la Constitution relatif à la déclaration des biens des autorités politiques avant leur entrée en fonction, ne sont pas de nature à empêcher les malversations.

Ensuite pour parachever la création de l'Etat de Droit, le régime actuel doit veiller à l'installation du Conseil Economique et Social, de la Cour Constitutionnelle, et de la Haute Autorité de l'Audio-Visuel et de la Communication. Il s'agit là en effet d'institutions indispensables au bon fonctionnement de l'appareil de l'Etat et à l'exercice des contre-pouvoirs.

Dans le même esprit d'ailleurs, il ne serait pas superflu d'envisager une révision de la disposition qui oblige les Députés à ne pas exiger des Ministres des réponses immédiates sur des dossiers qui relèvent de leurs compétences. Des questions sans réponse ne sauraient faire avancer les travaux de notre Assemblée. Alors,

souhaitons vivement qu'à l'avenir nos ministres puissent se soumettre plus efficacement et de façon plus honorable aux interpellations qui leur sont faites. Il y va de l'honneur et de la crédibilité du Gouvernement.

Jacques Cousin

A L'ECOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

mi ceux-ci, la dignité de la personne humaine est fondamentale. Au-delà des besoins matériels, il y a aussi des exigences spirituelles bien plus élevées qui, par nature, doivent être satisfaites dans la gratuité d'un échange où la personne est reconnue et aimée pour elle-même.

Il faut, par conséquent, dépasser la mentalité purement utilitariste, qui ignore les dimensions transcendantes de la personne humaine et la réduit au cadre restreint de la production et de la consommation. Une société ainsi conçue n'est pas capable d'intégrer les plus faibles et les plus pauvres, ni ne parvient à répondre aux attentes des nouvelles générations, ne serait-ce que pour dépasser une certaine culture d'effacement qui les renferme sur elles-mêmes, les amenant à rechercher des paradis artificiels et à échapper aux responsabilités de la vie familiale et sociale.

Il faut agir pour une société nouvelle, au sein de laquelle les personnes peuvent compter plus, où la lutte soit remplacée par la rencontre de liberté et de responsabilité, l'alliance entre le marché libre et la solidarité, pour promouvoir un type de développement qui protège la vie, qui défende l'homme, en particulier le pauvre et le marginal, qui respecte la création, œuvre de la main de Dieu.

La communauté des chrétiens ne devra jamais faire manquer sa contribution, qui s'inspire de l'Evangile, message de salut pour tout homme et pour tout l'homme, à la mise en œuvre de ce projet qui doit être poursuivi avec un réalisme débarrassé de toutes les utopies faciles.

Rome,
le 23 décembre 1991 :

Jean-Paul II
aux cardinaux, à la famille
pontificale et à la Prélature
romaine pour la
présentation des Vœux.

LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnements
« LA CROIX DU BENIN »
B. P. 105 - Tél. 32-11-19

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

CAKPO ASSOGBA

Dépôt légal n° 718

Tirage : 6.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Souscripteur : 4000 à 6000 F CFA (180 à 120 FF)

Abonnement de Banquier : 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)

Abonnement d'Amis : 8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)

Changement d'adresse : 100 F CFA

Ordinaire : 2400 F CFA

Avion : 3460 F CFA

Bénin : 2500 F CFA

Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, 2500 F CFA

Mauritanie, Sénégal, Togo : 2500 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), 2500 F CFA

Cameroon, R. C. A. : 2500 F CFA

France : 50 FF

Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia, 3200 F CFA

Sierra Leone : 3200 F CFA

Sierra Leone : 3200 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda, Tanzanie, 3200 F CFA

Europe (moins la France) : 1200 F CFA

Amérique (Nord - Centrale - Sud) : 3200 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL. 32-12-01 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

RELIGION

EMMANUEL EST REVENU !...



Emmanuel en compagnie du RP D. Bellu.

Eh oui !... Lorsque j'écrivais dans mon dernier article de LA « CROIX DU BENIN » du 14 septembre 1990 (N° 542) : « Marie et Joseph, j'en suis sûr, n'abandonneront pas Emmanuel qui porte le nom de leur enfant !... » J'avais l'intime conviction qu'Emmanuel rejoindrait notre communauté chrétienne. Bien des lecteurs de LA « CROIX DU BENIN », ici et en France me l'ont dit : « Mon Père, nous prions toujours pour Emmanuel. Eh bien ! sachez qu'il est revenu à l'Eglise depuis Pâques de l'année 1991.

Je n'ai rien dit jusqu'à présent car je voulais voir si sa décision était solide et surtout ne pas l'exposer à la vengeance des féticheurs. Maintenant qu'il est hors de danger, c'est mon devoir de vous informer, vous qui avez suivi dans LA « CROIX DU BENIN » (N° 537 — 538 — 542) les péripéties vécues par ce catéchumène de Ouéga, station secondaire de Calavi.

Je résume brièvement les faits. Le soir du 1^{er} mai 1990 après le catéchisme et la récitation du chapelet à Somé, Emmanuel accompagne en vélo jusqu'à sa maison Romaine, une de ses compagnes du catéchisme, qui habite assez loin et se trouve seule à rejoindre son village. A son retour, il fait déjà nuit, des féticheurs le guettent, se jettent sur lui et l'enferment au couvent. Le catéchiste me prévient dans la nuit. Je me rends au couvent le matin pour expliquer qu'Emmanuel est catéchumène, qu'il doit être baptisé un mois plus tard. Rien à faire. Je vais voir les gendarmes de Calavi. Ils se rendent au couvent, les féticheurs promettent de relâcher Emmanuel le soir même, mais ne tiennent pas leur promesse. Je vais voir Monseigneur Isidore de Souza qui m'introduit près du ministre de l'intérieur ; ce dernier me promet de prendre les choses en main. Ordre est donné de convoi-

quer les féticheurs ; ils ne bougent pas et personne ne dit rien.

Je décide alors de sensibiliser l'opinion par des articles dans LA « CROIX DU BENIN », la radio vient m'interviewer moi et les jeunes qui se sont réfugiés à la mission. Les féticheurs ne cèdent pas, au contraire le chef des féticheurs de Calavi ainsi que celui de Ouïdah rentrent dans la danse et obligent Emmanuel et son père à dire que c'est de leur propre gré que Emmanuel est maintenant au couvent.

Le 30 août 1990 une grande fête est organisée à Ouéga pour la sortie du nouveau « vodunsi ». C'est là



victoire pour les féticheurs, personne n'a eu raison d'eux, même les plus hautes autorités du pays chargées de l'ordre public ont été incapables de se faire respecter.

Aussi les féticheurs ne se gênent-ils plus pour prendre les catéchumènes. En octobre c'est à Dékanmè, sous-préfecture de Kpo-

massé, qu'ils attrapent Firmine Hounzandji et l'enferment au couvent « Ganlogo ». Là encore sous-préfet, gendarmes, procureur du tribunal de Ouïdah et même le ministre de l'intérieur se révèlent impuissants pour libérer Firmine. Les féticheurs font ce qu'ils veulent, se moquent des décisions de la justice.

Cependant la sensibilisation de l'opinion publique, les démarches faites par moi-même puis par les Pères Dujarier et Domas auprès des autorités ont commencé à porter du fruit. Le 27 novembre 1990, le ministre de l'intérieur adressait la circulaire suivante à tous les préfets, sous-préfets, chefs de circonscriptions urbaines :

N° 1376/MISPAT/DC/SP-C.

« Il m'a été donné de constater que malgré mes mises en garde contenues dans les correspondances citées en références, certains chefs féticheurs continuent de procéder aux séquestrations dans les couvents.

Dans ce cadre et afin d'éviter tous désordres, je vous demande de rappeler aux chefs féticheurs de vos départements respectifs que la séquestration des citoyens béninois de tous sexes dans les couvents est formellement interdite et les contrevenants s'exposent à des sanctions très sévères.

En conséquence, je vous invite à organiser sur toute l'étendue du territoire national des séances de sensibilisation afin d'amener les populations à percevoir les conséquences fâcheuses qu'entraînent ces pratiques obscurantistes.

Vous ferez par la même occasion comprendre aux chefs féticheurs que de tels actes sont non seulement, contraires aux textes régissant les libertés publiques, mais ne peuvent plus être tolérés à l'heure du Renouveau Démocratique où notre Nation toute entière aspire à un Etat de droit.

Vous me rendrez compte dans les meilleurs délais de l'exécution correcte et diligente des présentes instructions. »

Signé : Jean Florentin V. Féliho

Je sais quel sort a été fait à cette lettre ; j'espère que les féticheurs, et en particulier leurs chefs, en auront pris connaissance mais il semble qu'elle soit passée inaperçue. C'est pourquoi en la publiant dans cet article LA « CROIX DU BENIN », lui donne plus ample diffusion et les victimes pourront s'y référer pour faire valoir leurs droits.

Revenons-en à Emmanuel. La première fois que je l'ai aperçu après sa sortie du couvent alors

que je me rendais chez lui, il s'est caché dans une chambre. Quand une seconde fois je l'ai rencontré sur le chemin, il s'est enfui. Ses camarades, ses cousins, son frère ont repris contact avec lui ; petit à petit la peur l'a quitté et il a retrouvé la paix.

Quelques jours avant Pâques, alors que je passais non loin de chez lui, il se trouvait sur le bord de la route. Je me suis arrêté et lui ai fait signe de venir. Il est venu sans se faire prier. Je lui ai alors posé cette question : « Tu as appris le catéchisme pendant cinq ans, puis on t'a mis au couvent fétiche où tu as passé quatre mois. Tu es maintenant « vodunsi ». C'est à toi de dire en toute liberté ce que tu veux être. Veux-tu demeurer « vodunsi » ou bien être chrétien car je dois dire à tes frères chrétiens ce que tu es, si nous devons t'appeler EMMANUEL ou ALOYA. »

Sans l'ombre d'une hésitation il m'a répondu : « Je m'appelle EMMANUEL et je suis CHRETIEN ! Ce n'est pas moi qui ai voulu être « vodunsi ». »

Emmanuel a assisté à la célébration de la nuit pascalle dans la communauté « Pain de Vie » ; le matin de Pâques il m'attendait sur le bord de la route pour m'accompagner à Ouédo où j'allais célébrer la messe. Puis il est venu régulièrement à la messe soit à Ouéga, Tokan, Somé, Houéto ou Calavi. A mon retour de congé, en septembre dernier, il a été l'un des premiers à venir me souhaiter une bonne arrivée.

Peu après sa sortie du couvent, on lui a donné de l'essence à vendre sur le bord du chemin. Il a appris qu'un terrain lui avait été donné pour qu'il puisse le cultiver et avoir de quoi vivre ; mais ce terrain a été vendu par son père et le féticheur qui se sont partagé l'argent. Le papa est brusquement tombé malade, puis il est mort. Emmanuel s'est retrouvé seul avec sa mère qui est tombée malade à son tour et est morte durant mon congé en France. J'ai pris la précaution d'élouer Emmanuel de Ouéga. J'ai eu l'occasion de parler longuement avec lui et j'ai ainsi recueilli des renseignements intéressants sur son séjour chez les féticheurs qui confirment ce que j'avais déjà appris. Je sais maintenant de façon précise quels sont ceux qui ont tout manigancé.

Par exemple : la nuit même de l'enlèvement, son père porte plainte et écrit : « Je dis et je répète que je n'ai jamais dit oui à personne que mon enfant ira au couvent, à qui ? J'attends le chef féticheur x... devant l'autorité de venir me donner la preuve ! Je dis et je signe. » Cette déclaration signée a été contresignée par le maire et le délégué ; je l'ai remise au ministre de l'intérieur

et elle était bien gênante. Il fallait à tout prix que le père l'anule. Quand Emmanuel eut passé



trois mois au couvent, son père s'impatientait de voir son fils toujours prisonnier et les autorités impuissantes et inactives. Alors quand le marché lui a été proposé : la libération de son fils contre une déclaration à la radio où il reconnaîtrait qu'il avait envoyé lui-même son fils au couvent, aussitôt il a accepté.

Voici comment les choses se sont déroulées : un féticheur, bien connu de Calavi a envoyé sa voiture à Ouédou prendre Emmanuel pour le conduire chez Hounon à Ouidah. En route, on chapitre Emmanuel : « Tu diras à Hounon que c'est ton père qui t'a mis au fétiche. » — « J'ai dit oui », forcé. Le lendemain même, on va chercher le papa à Ouédou, Emmanuel à Ouédou et avec les féticheurs on se rend chez Hounon. « Hounon a demandé à mon père s'il avait donné son fils au fétiche : mon père a accepté. »

Après cette mise en condition, deux voitures partent de Ouidah pour Cotonou, rencontrent en route deux voitures de féticheurs venus de Calavi et le cortège se rend aux studios de la radio à Cotonou. Un journaliste fait l'interview. « Hounon m'avait dit d'avance qu'à la radio, je devais dire que j'avais un grand champ de maïs que je cultivais moi-même. Or je n'ai rien cultivé pendant que j'étais à Ouédou. »

Le scénario était bien monté : Emmanuel et son père étaient consentants, Emmanuel bien qu'en formation était libre, se rendait aux champs et était un paysan modèle. Pourquoi le père Bellut falsifiait-il tant de bruit ?

Les médias sont une arme redoutable mais à double tranchant. Ce que l'on dit à la radio, ce que l'on écrit dans la presse atteint une multitude de gens qui sont tout disposés à vous croire mais n'acceptent pas d'être trompés. Si vous les trompez, votre réputation est perdue à tout jamais, tout le monde vous traitera de menteur.

Personnellement, je sais la mobilisation que mes articles ont provoquée. Durant mes congés en

France, bien des parents, des confrères, des amis qui lisent LA « CROIX DU BENIN » m'ont demandé des nouvelles d'Emmanuel et j'ai pu les tranquilliser de vive voix. Je me dois aujourd'hui d'avertir tous les lecteurs et leur dire : **EMMANUEL EST LIBRE, EMMANUEL SERA BIENTOT BAPTISE ET FERA SA PREMIERE COMMUNION.** Voilà le résultat de vos prières et de la pression de l'opinion.

En bavardant avec Emmanuel, je lui ai demandé s'il n'avait pas sa croix de catéchumène au cou quand on l'a enlevé. « Si, m'a-t-il répondu, mais quand ils m'ont déshabillé ils me l'ont arrachée et jetée à terre. Quelque temps après je l'ai retrouvée et je l'ai mise dans ma poche. Je l'ai gardée sur moi tout le temps où j'étais au couvent et à Ouédou. »

« Pourquoi n'as-tu pas essayé de t'enfuir ? — J'ai essayé deux fois. La première lorsque vous êtes venu chez des voisins chrétiens, je vous ai vu, alors je suis sorti mais on m'a attrapé. Une autre fois j'ai réussi à m'évader et je suis allé sur la route de Calavi. J'ai arrêté un homme en vespa qui a promis de revenir me prendre. Je l'ai attendu mais il n'est pas revenu, mes gardiens m'ont retrouvé et ramené à la maison. Chaque fois on m'a bien battu. »

« Une fois libéré et retourné à la maison, as-tu fait les cérémonies de ton fétiche ? — Non, jamais. Pendant un mois je ne devais pas en faire, puis papa est tombé malade, je me suis occupé de lui, ensuite il est mort ; maman à son tour est tombée malade, je l'ai accompagnée à l'hôpital. Je ne me suis jamais occupé du fétiche. »

Tout cela est du passé pour Emmanuel, il est maintenant totalement libre, il a retrouvé l'équilibre et la paix. J'ai appris que Hounon est venu à Ouédou pour s'enquérir d'Emmanuel, on a aussi voulu obliger les frères et cousins à sacrifier la place qui se trouve devant le couvent pour les punir. Ils ont refusé. J'espère que tous ces gens qui s'agitent de nouveau liront la circulaire du ministre de l'Intérieur, qu'ils comprendront la leçon de l'histoire qui nous a montré durant cette année 1991 combien il est vain de vouloir s'imposer par la force. Tous ces régimes autoritaires qui s'effondrent en Afrique comme en Europe montrent clairement que rien de solide ne se construit sans respect de la liberté.

D. BELLUT

REPONSE AU JEU LES MOTS SYNONYMES de la page 5

AGREMENT — ACCORD.

REPONSE AU JEU LA ROUE MESSAGE de la page 5

En partant de la lettre Q on peut lire :

« QUI PEUT LE PLUS PEUT LE MOINS ».

10^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CHAPELLE SAINTS PIERRE ET PAUL DE KOUHOUNOU — COTONOU

Kouhounou est l'un des quartiers périphériques de Cotonou, abritant un nombre important d'infrastructures publiques, notamment : le stade de l'amitié, la Communauté électrique du Bénin (C.E.B.), le Centre horticole et, bien entendu, la chapelle dédiée aux Saints Apôtres Pierre et Paul.

Ce quartier comporte en outre une forte population que l'on peut estimer à plus de 15.000 âmes.

La Communauté chrétienne de ce quartier Kouhounou a fêté dans une joie profonde et une ferveur sans égale le 10^{ème} anniversaire de la création de la chapelle SS. Pierre et Paul, un double chant d'action de grâce et de souvenir élevé vers Dieu.

Si cette communauté aujourd'hui jubile, il faudrait cependant rendre un vibrant témoignage à l'œuvre du regretté Gabriel Villaga, alors délégué de la communauté Kouhounou-Agla auprès du conseil pastoral paroissial de Bon-Pasteur, paroisse-mère. Par des arguments convaincants, il a su faire accepter, par le Révérend Père Moulin, curé à l'époque de la paroisse Bon-Pasteur, l'idée de la création d'une station où les chrétiens de ce quartier pourraient se réunir les dimanches pour prier et louer Dieu. Car l'éloignement de la paroisse avait donné à ceux-ci la préférence de se passer des obligations dominicales.

Les travaux de construction de cette chapelle ont été financés par Son Exc. Mgr Adimou. Le dimanche 7 juin 1981, jour de la fête de la pentecôte, la chapelle a été inaugurée. L'œuvre pour l'édification de cette chapelle n'a cessé d'être poursuivie jusqu'à nos jours par un comité de gestion qui met son dévouement et ses talents au service de cette jeune communauté.

Pour marquer cet anniversaire, le comité de gestion a initié diverses manifestations dont deux concerts spirituels et un triduum. L'objectif de ces concerts est de rassembler toutes les chorales qui travaillaient individuellement, en un seul groupe d'animation. Ainsi à la commémoration des Saints Pierre et Paul le 29 juin 1991, deux chorales, la Bienheureuse Anuarite Saint-François d'Assise, (entendez : la chorale des jeunes) et Sainte-Cécile de Kouhounou ont animé un concert tandis qu'à la solennité du 10^{ème} anniversaire de la chapelle le 15 septembre 1991 ce fut un récital de chants modernes et classiques par les chorales Sexwagnon, Adjogon, Aluwassio, Hanyè et Notre-Dame d'Arigbo (chorale des ressortissants de Dassa habitant la zone).

La fête a revêtu un cachet particulier par la présence de l'Abbé Agossou, curé actuel de la paroisse Bon-Pasteur qui a tenu à exprimer sa joie de se trouver parmi les fidèles de Kouhounou. Dans une homélie très captivante, il a expliqué « qu'une fête est un souvenir, or le souvenir est le rappel de ce qui fut dès l'origine et dont le rappel nous renoue avec l'idée, l'intention qui a initié le lien et les choses et les êtres qui nous les ont légués en souvenir ».

L'homélie de l'Abbé Agossou a le mérite de mettre en exergue deux caractères spécifiques des Saints Apôtres dont la chapelle porte les noms, caractères axés sur la foi et l'intelligence de Saint Pierre, l'audace et le sens de discernement de Saint Paul. Parant de l'Apôtre Pierre le curé Agossou n'a pas manqué de souligner le caractère primaire et spontané de celui-ci. Deux attributs de Pierre qui le font tomber dans le péché. Pierre qui refuse la mort à Jésus, Pierre qui renie Jésus, le même Pierre qui révèle la divinité de Jésus Chef de l'Eglise. Car de cette disposition de Pierre à être illuminé par moment et assombri par un autre, le prédispose à pardonner et à rassembler tous ceux qui regardent vers la croix avec espérance du salut. « Car qui n'a jamais su obéir n'a jamais su commander ». Le courage de Paul et son sens de discernement font de lui l'Apôtre des gentils. « Je pense du bien et quand je veux agir, c'est du mal que je fais » explique la ferme volonté de Paul à ne faire que du bien afin que Jésus croisse et que lui diminue.

Les fidèles avaient répondu nombreux à cette fête du souvenir, une mention spéciale sera retenue pour les membres du groupe « Fruit du Christ » de la paroisse Sainte-Anne de Porto-Novo arrivés pour entourer de leur affection leurs frères de Kouhounou, tous drapés en un tissu uniforme à l'effigie des SS. Pierre et Paul.

Et comme le voudrait l'adage, il n'y a jamais de vraie fête sans partage, un gai pique-nique a rassemblé invités, fidèles et chorales sous des apatams apprêtés pour la circonstance.

Plusieurs allocutions ont été prononcées au cours de ce partage fraternel relevant chacune le dévouement complet de cette maison du Seigneur qui ne dispose que d'un module de 3 salles et 3 apatams. C'est pourquoi le Père Agossou, dans son invite, a fait appel aux fidèles de bonne volonté à aider à la transformation de ce milieu.

**Le Secrétariat du
Comité de gestion**

REPONSE AU JEU CHIFFRES CODES de la page 5

Premier symbole = 3. Bouteille = 2. Coupe = 1. Fanion = 0.

REPONSE AU JEU LES SEPT ERREURS de la page 5

- 1^o / — Les cheveux du numéro 5.
- 2^o / — La chaussette droite du numéro 5.
- 3^o / — La hauteur de la chaussette du numéro 6.
- 4^o / — Les cheveux du numéro 6.
- 5^o / — Le short du numéro 6.
- 6^o / — La lettre d'immatriculation du car.
- 7^o / — Le short du numéro 5.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU "CATALOGUE DES PECHES"

A NAPLES

LES DIX COMMANDEMENTS
NE SONT PLUS SUFFISANTS
AUJOURD'HUI

Un nouveau « catalogue de péchés » a été rédigé dans l'archidiocèse de Naples (en Italie). Il va de l'appartenance à la camorra jusqu'à la croyance aux horoscopes. Le cardinal Michele Giordano, archevêque de Naples, a récemment expliqué les raisons de la réalisation de ces « signaux d'interdiction » par le fait que « la stricte observance des dix commandements ne suffit plus aujourd'hui ». La liste des « péchés sociaux » qui complète le catalogue a été élaborée par les dominicains du sanctuaire marial de la Madonna dell'Arco sis près de Naples.

Le nouveau guide pour l'examen de conscience contient à côté de l'appartenance à la camorra et la croyance aux horoscopes, d'autres « nouveaux péchés » : l'extorsion de fonds, la possession illégale d'armes à feu, l'usure, l'encassement d'un salaire sans travailler, la vente de son vote, la réception de pots-de-vin, la grève injustifiée, la dépendance de l'alcool ou de la drogue, le recours à la magie, les atteintes aux monuments historiques, la conduite dangereuse et la pollution de la nature.

« Les gens doivent comprendre que les péchés sociaux en particulier prennent des formes inhabituelles, mais qu'ils n'en sont pas moins dangereux », a expliqué l'archevêque de Naples. Le vrai devoir est de se prémunir contre de tels péchés. Certes, les croyants doivent être remis sur le bon chemin lors de la confession, mais il serait mieux d'agir de façon éducative en temps utile. L'Eglise napolitaine consacre d'ailleurs toutes ses forces à cette tâche depuis un moment, a conclu Mgr Giordano.

La Démocratie sans
la Morale n'est
qu'une Farce
Frédéric Mayor

REPONSE AU JEU
LES MOTS CROISES
de la page 5

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	V	E	C	I	N	C
II	R	A	V	E	N	A	D	A	H
III	U	V	A	L	R	O	T	I	R
IV	C	A	L	E	R	T	U	N	E
V	I	S	E	R	A	N	T	R	U
VI	A	S	A	C	E	R	E	I	
VII	L	E	A	L	O	I	R	C	E
VIII	E	Q	U	E	N	O	N		
IX	E	L	E	T	E	N	A	I	N
X	I	D	E	E	O	S	T	I	E

BOUTROS-GHALI: NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU

(suite de la première page)



Il a été élu le 17 novembre 1991 par le Conseil de Sécurité et élu l'Égyptien Boutros-Ghali comme Secrétaire Général de l'ONU.

M. Perez de Cuellar, en exprimant sa joie que son mandat ait une pareille fin.

On se souvient, l'Assemblée générale de l'ONU du 03 décembre 1991 a en-

A 69 ans, M. Boutros-Ghali a reçu une succession délicate, mais il peut compter sur ses qualités de fin négociateur. N'était-il pas la principale figure des négociations américano-égyptiennes ayant conduit aux accords de Camp David ? L'acte le plus inoubliable de Boutros-Ghali, comme il le précise lui-même, reste sa visite aux côtés du Président Sadate, à Jérusalem. Il affirmera à cet effet, qu'il croit que le dialogue permet de surmonter ce qui semble apparemment insurmontable et qu'il garde une certaine foi dans le processus de paix par la négociation.

M. Boutros-Ghali est membre de plusieurs instituts de Droit de l'Homme et auteur de plusieurs ouvrages de droit écrits aussi bien en anglais, en français qu'en arabe.

Marié à une Juive égyptienne, Boutros-Ghali est né le 14 novembre 1922 au sein d'une grande famille copte orthodoxe originaire de la Haute-Egypte. Il a fait son premier cycle universitaire au Caire où il a décroché sa licence en droit en 1946. Il s'est rendu ensuite à Paris où il a obtenu en 1949, deux licences en sciences politiques et économiques et un doctorat d'Etat en droit international. Rentré au Caire, il a été nommé chef du Département des sciences politiques à l'Université du Caire. Simultanément, il a dispensé, entre 1957 et 1971, des cours de droit international et de relations internationales dans une trentaine d'universités aussi bien arabes qu'américaines, européennes et africaines.

L'activité intense de Boutros-Ghali l'a amené à tâter du journalisme. Il a été rédacteur en chef d'une revue cairoite d'économie et de politique étrangère.

Boutros-Ghali est entré dans la politique égyptienne par le ministère des Affaires étrangères le 17 novembre 1977.

Ministre des Affaires étrangères, Boutros-Ghali a sillonné le monde, il s'est imposé comme un fervent partisan de la francophonie et fin connaisseur des problèmes du Tiers monde et des rapports Nord-Sud. Il est, en effet, intervenu dans le conflit sénégal-mauritanien, consacré des efforts à la libération de Nelson Mandela, évité la sécession du Sud-Soudan, apaisé le conflit entre Tripoli et Washington.

A 69 ans, il est le premier Secrétaire général des Nations unies originaire de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Boutros-Ghali, dans sa première intervention publique après son élection, a indiqué que l'une de ses principales priorités sera de « réduire l'écart entre les pays prospères du Nord et les pays pauvres du Sud ». Vaste programme ! D'autant plus que les questions à l'ordre du jour ne manquent pas : Sahara Occidental, Cambodge, Yougoslavie, paix au Proche-Orient, etc.

A propos de ce dernier point, au moment où s'est amorcé à Madrid un début de négociation, il n'est pas inutile de rappeler que, critiqué de toutes parts, Boutros-Ghali avait dit en septembre 1984 : « Le temps confirmera la justesse des accords de Camp David même à ses plus violents détracteurs ».



(Suite de la page 2)

ciencieux, compétents, intègres, justes et équitables ?

Attendrons-nous jusqu'à ce que l'enfer gèle ? Laissons-nous, sans réagir, la prévarication continuer gaillardement son chemin et l'usage immodéré des biens publics notamment des véhicules de l'Etat mis complaisamment par leurs attributaires au service des parents et amis à l'occasion des cérémonies ou au service des partis politiques à l'occasion des tournées, des séminaires et des congrès s'éterniser ? Les fruits des ventes des dons en nature, les subventions accordées à notre pays, continuent d'être apparemment déposés dans des caisses sans fond ou, au mieux, prétendument affectés à des « postes déficataires » sans justifications convaincantes, sans qu'aucune action répressive ne vienne décourager et rappeler à l'ordre les détourneurs. L'ordre ancien semble perdurer et jusqu'à quand va-t-il continuer ? Les affaires de dessous de table semblent encore préoccuper les décideurs : ici, dit-on, ce sont des attributions ministérielles contre-nature, là c'est la guerre des privatisations entre Gouvernement et Assemblée Nationale alors que les opérateurs économiques qui n'ont pas fini de déblatérer les uns contre les autres pour des intérêts égoïstes semblent s'écarter totalement du jeu de la concurrence honnête, loyale, dans ces opérations de « privatisation » : la fraude et la magouille tiennent le haut du pavé et les coups bas ne se comptent plus.

La paix ne s'installera en vérité, la confiance réciproque ne verra véritablement le jour qu'au moment où prendront fin les intrigues, les combines, les malversations, lorsque les profits ne seront plus réalisés sur le dos des populations laborieuses, paisibles et honnêtes.

La paix ne s'installera véritablement que si nous sommes solidaires les uns des autres, si nous sommes dépendants les uns des autres, si les uns ne peuvent être heureux et se développer que dans la mesure où les autres le peuvent aussi. C'est un devoir de justice, d'équité, une obligation d'égalité car selon le mot de Victor Hugo « la première égalité, c'est l'équité » et le dictionnaire Larousse indique que « l'homme juste est celui qui respecte intégralement chacun de ses semblables dans sa vie et son intégralité physique, dans son honneur et sa réputation, dans sa sensibilité, sa liberté, son intelligence et sa propriété ».

LES NEGOCIATIONS DU GATT

LES PAYS AFRICAINS SOUHAITENT UN TRAITEMENT SPECIAL

Les négociations commerciales mondiales, dites d'Uruguay, qui reprennent, en principe, à Genève, le 13 janvier, entreront alors dans une phase finale. En cas de désaccord sur les questions agricoles entre les Etats-Unis et la CEE, elles seront renvoyées aux calendes grecques malgré les résultats acquis sur d'autres chapitres. Ces négociations multilatérales ont pour but de libéraliser les échanges internationaux. Les pays africains, dont la part dans le commerce mondial est tombée de 4,7 % à 1 % environ en dix ans, souhaitent un traitement spécial adapté à leur niveau de développement.

A Genève, les pays africains assistent en spectateurs, depuis un an, au bras de fer euro-américain sur l'agriculture. Même s'ils ne font qu'une très faible part du commerce mondial, ils sont diversément concernés par les propositions de compromis mises sur la table, le 20 décembre, par M. Arthur Dunkel, le directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), organisation comprenant 108 pays adhérents au libre-échange, dans le cadre de laquelle ont lieu les négociations. La position des pays membres africains a été exprimée par le président du groupe africain, le représentant permanent de la Tunisie à Genève, M. Mohamed Ennaceur. Les pays africains, a-t-il déclaré, ne devraient pas être astreints à souscrire à des obligations et des engagements additionnels ou nouveaux et à faire des concessions ou contributions incompatibles avec leurs besoins en matière de développement, de finance et de commerce, et encore moins des concessions qui vont au-delà de leurs capacités administratives et institutionnelles (...). L'on ne saurait exiger d'eux des mesures en contradiction avec leurs impératifs de développement.

L'accord final devrait donc « garantir aux pays africains la traduction dans les faits du traitement spécial et différencié » envisagé. En clair, ils demandent à être exemptés, pendant une longue période, des dispositions générales du GATT. Ceci était initialement acquis mais a paru, peu à peu, remis en cause. C'est pourtant la question essentielle, pour les pays les moins avancés, en particulier.

La prise en compte de l'intérêt légitime des pays africains, de leur degré effectif de développement, ne peut résulter que d'une vision globale d'un système économique international plus équilibré et plus équitable, nous explique M. Ennaceur. La position définitive des pays africains sera fonction des réponses apportées à leurs attentes. Ils souhaitent être pleinement associés aux décisions finales.

SOUTENIR LA LIBERALISATION INTERNE

Le processus de libéralisation économique interne engagé par de nombreux pays africains implique une ouverture sur les marchés ex-

ternes, a fait valoir M. Ennaceur. Ce processus, souvent regardé avec sympathie dans les pays développés, pour réussir, doit bénéficier de leur soutien. Les négociations multilatérales en fournissent l'occasion. Il est évident que toute stratégie économique fondée sur l'expansion des exportations agricoles, ou de produits agricoles transformés, serait freinée par un échec des pourparlers. On ne peut se résigner au fait, avancent ces négociateurs, que l'impact de l'Afrique sur le marché des matières premières, par exemple, est relativement négligeable, en raison, en particulier, de la concurrence des producteurs d'autres régions, pour le cacao et les huiles végétales. Et que les perspectives de débouchés restent limitées sur le continent pour les produits des pays industriels.

Que peut attendre l'Afrique sur les dossiers la concernant ? Il y a peu d'obstacles pour les exportateurs de matières premières et de produits agricoles tropicaux vers les pays développés, et les concessions tarifaires pourraient avoir un impact positif, nous déclare M. Ouane Habib, assistant du secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Plus proche des préoccupations des pays en développement que le GATT, la CNUCED, leur fournit, en particulier aux pays africains, son appui technique dans les négociations. Les tarifs déjà faibles pourraient être abaissés, poursuit M. Ouane, mais cela ne sera vraiment intéressant que si les Africains améliorent leur capacité commerciale. Ils n'ont pas bénéficié, par le passé, des préférences qui leur étaient accordées du fait de l'incapacité de l'offre. Même la Côte d'Ivoire s'est fait tailler des croupières par la Malaisie... Abidjan a bien utilisé ses surplus pour se diversifier et transformer ses matières premières, mais, en maintenant des exploitations agricoles familiales traditionnelles, elle n'a pas diminué sa dépendance agricole; et il y a eu évasion d'une partie du surplus... Certaines erreurs peuvent avoir de lourdes conséquences. Un tel état de choses relève de la responsabilité des Africains. Il faut, avant tout, que l'Afrique mette de l'ordre dans sa maison et qu'elle appréhende mieux le marché des matières premières et fournisse des produits aux conditions de compétitivité.

Autre observation faite par M. Ouane : l'Afrique doit s'adapter à l'évolution de l'Europe des Douze et au fait que la convention de Lomé a prévu des barrières tarifaires pour les produits transformés venant des pays ACP. Ceci ne risque-t-il pas de contrarier leurs efforts d'industrialisation ? L'Afrique, répond-il, dont l'Europe est le premier partenaire commercial, doit se préparer au marché unique. Si elle ne saisit pas l'opportunité que représente la réalisation du marché unique européen pour procéder à des ajustements souhaitables, elle risque de perdre des parts de marché. Les Africains doivent se familiariser avec les nouvelles règles du jeu international en cours d'ébauche.

TEXTILES, CEREALES ET SERVICES

Le projet de compromis sur les textiles et les vêtements prévoit d'intégrer progressivement, d'ici à 2003, l'arrangement multifibres protégeant encore les industries des pays développés, aux règles communes du GATT. La levée, à terme, du dispositif contingentaire laisse espérer une augmentation des exportations des producteurs africains, surtout pour les mieux armés face à la concurrence internationale, notamment asiatique. Ceci concerne, avant tout, Maurice, le Maroc, la Tunisie et la Côte d'Ivoire, qui font les quarts des exportations « africaines ».

En revanche, la libéralisation des échanges de produits agricoles entraînera une augmentation des prix, qui affectera plus particulièrement les pays importateurs de céréales. Ceux-ci souhaiteraient obtenir des compensations. Pendant la campagne 1989-91, l'Afrique du Nord, y compris l'Egypte, a importé 18,3 millions de tonnes de céréales (blé, céréales secondaires et riz...) et l'Afrique subsaharienne 11,1 millions de tonnes.

Enfin, le plan Dunkel propose d'adapter les dispositions du GATT sur les marchandises aux services (transactions bancaires et boursières, assurances, tourisme, transports aériens et maritimes, télécommunications...). Conséquences : la clause de la nation la plus favorisée, selon laquelle les avantages consentis à un Etat membre doivent être étendus à l'ensemble des Etats membres, serait appliquée. Une contrainte pour les pays pauvres et fragiles. Les Africains ont fait entendre qu'il devait, là aussi, être tenu compte de leurs niveaux de développement différents. Et que le GATT ne pouvait pas, par exemple, imposer un abandon du contrôle des changes lorsque le FMI en autorisait le maintien... L'essentiel des difficultés sur les services paraît cependant surmonter.

Il en était de même du projet d'accord visant à harmoniser les

règles de protection de la propriété intellectuelle (brevets industriels, marques déposées, droits de reproduction...). Cela intéresse aussi bien les parfums, que les cassettes vidéo ou les produits pharmaceutiques. Le compromis envisage que chaque Etat applique aux compagnies étrangères les mêmes dispositions qu'au niveau national. Destinée à lutter contre « le piratage », il sauvegarde, cependant, l'accès des pays en développement à certaines technologies essentielles.

Toute la question est de savoir si le blocage agricole remettra en cause ce qui est acquis dans les autres domaines. Et, si l'ensemble des résultats de ces longues négociations multilatérales (près de six ans) favoriseraient le développement des pays africains notamment. Un échec serait ressenti comme celui du libéralisme. Si les pays pauvres obtiennent, en définitive, — sur le plan du commerce — peu de choses à Genève, ne seront-ils pas tentés de demander plus d'aide au développement ?

Gérard Viratelle

Acheter "LA CROIX"

c'est bon !

S'y abonner

est pourtant mieux.

LE DIABETE ET SES COMPLICATIONS : UN MAL QUI N'EPARGNE PERSONNE

(Suite de la page 3)

et l'exercice car le traitement ne peut être efficace que si le patient comprend sa maladie et prend des dispositions pour la combattre. Grâce à l'acceptation de ces trois principes de base, l'espérance de vie des diabétiques dans certains pays est pratiquement la même que celle du reste de la population.

Cette conférence qui a vu également la participation de Mme Juliette Dégo, représentant le Ministre du travail, de l'emploi et des affaires sociales, et qui a été présentée en son honneur par le Docteur Djoro, aura permis une fois de plus aux membres des Lions Clubs du Bénin, de sensibiliser la population béninoise à ce mal auquel tout le monde est prédisposé.

Mais il nous suffira simplement de retenir avec le Professeur Monteiro, comme une note positive de cette conférence, que le « diabète » bien suivi vit aussi bien et aussi longtemps que le non diabétique. Mais il faut que ce diabétique soit bien suivi et qu'il comprenne sa maladie et soit à même de se prendre en charge ».

Guy Dossou-Yovo

ECONOMIE-DEVELOPPEMENT

CEE/ACP

PREMIER ACCROC DANS « LOMÉ IV » : LA DOTATION DU STABEX REPRÉSENTE MOINS DE 50% DES BESOINS

Les pays ACP évaluent à quelque 8,7 milliards de FF (soit 435 milliards de francs CFA) le montant de la dotation STABEX pour compenser la baisse des cours mondiaux du café, du cacao, du coton. Or, la dotation prévue dans « Lomé IV » — et cela, malgré une augmentation de 60 % par rapport à celle de la convention précédente — représente à peine la moitié des besoins des pays ACP.

Le STABEX (Stabilisation des recettes d'exportation) et d'autres mesures de « Lomé IV » (Convention signée le 15 décembre 1989) ont été mis en œuvre avant la ratification et l'entrée en vigueur du nouvel accord CEE-ACP (le 1er septembre 1991). Mais, dès la première année de son application (en 1990) le STABEX, mécanisme de stabilisation des cours des matières premières, connaît de sérieuses difficultés.

Les ressources disponibles pour le STABEX, pendant l'exercice 1990, s'élevaient à 2,7 milliards de FF (soit 135 milliards de francs CFA). Les demandes formulées par les pays ACP atteignent 8,7 milliards de FF (soit 435 milliards de francs CFA). Pour tenter de combler la différence, la Commission de Bruxelles a augmenté de 700 millions de FF (soit 35 milliards de francs CFA) la dotation initiale. « On est loin du compte », disent les pays ACP qui font remarquer que « pour la première fois de son existence, le STABEX couvre moins de 50 % des besoins ».

Selon les pays ACP, le système risque de ne heurter à des difficultés analogues pendant l'exercice 1991. La Commission de Bruxelles a réagi, en rappelant que la dotation du STABEX dans la 4ème Convention de Lomé représente une augmentation de 60 % par rapport à celle de la convention précédente, et estime « qu'on ne saurait remettre en cause le système dès la première année de son application ».

Les pays ACP ne cachent pas leur déception, et reprochent à la Communauté économique européenne « de se mobiliser plus rapidement dans le cas de demandes d'aide de pays d'Europe centrale et orientale, plutôt que dans celui de ses partenaires ACP ».

Le STABEX, réplique la Commission de Bruxelles, ne peut pas être une solution à tous les problèmes. En ce qui concerne la baisse importante des cours mondiaux du café, du cacao et du coton, la solution doit être plutôt recherchée dans de « bons accords sur les prix », accords auxquels la CEE s'attache depuis des années.

C'est un fait que, dans le cadre des accords sur les prix, le STABEX jouait son rôle de mécanisme régulateur, mais l'expérience montre que ces accords ne sont plus viables, et

qu'à l'exception de la convention concernant le caoutchouc, les accords sur les matières premières (café et cacao notamment) ne fonctionnent plus. Vidés de leurs clauses économiques (attribution de quotas aux pays producteurs), ces accords ne réglementent plus rien depuis plus de deux ans, et les cours du café et du cacao sont soumis à la seule loi de l'offre et de la demande. Or, l'offre est pléthorique, des stocks importants alourdissent les marchés, les cours baissent régulièrement et sont loin d'être rémunérateurs pour les planteurs africains.

CONCURRENCE ASIATIQUE ET LATINO-AMÉRICAINE

Les pays ACP redoutent la concurrence d'autres régions de production, d'autant que la CEE envisage d'appliquer le mécanisme du STABEX aux PMA (pays les moins avancés) d'Asie et d'Amérique latine, pays qui ne sont pas liés par un accord d'association avec la Communauté européenne. Pour ces pays, la dotation financière, pour les cinq premières années, s'élève à 630 millions de FF

(soit 31,5 milliards de francs CFA). Comme dans la Convention de Lomé, l'objectif est le transfert non remboursable de ressources financières affectées, soit au secteur qui a enregistré une baisse des recettes d'exportation, soit à des fins de diversification, pour être utilisées dans d'autres ressources agricoles ou de transformation de produits agricoles.

De façon plus générale, indiquons que la Commission de Bruxelles se propose d'accroître sensiblement l'aide financière accordée par la CEE aux pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique latine. Cette aide pourrait atteindre 20 milliards de FF (soit 1,000 milliards de F CFA) entre 1991 et 1995, au lieu de 11 milliards de FF (soit 550 milliards de F CFA) entre 1986 et 1990.

Cette progression spectaculaire (+ 82 %) de l'aide accordée à l'Asie et à l'Amérique latine ne manque pas d'inquiéter les pays africains, et plus que jamais, la Commission de Bruxelles s'efforce de rassurer les pays ACP quant à l'impact du « Marché unique » (en vigueur le 1er janvier 1993). La Commission estime que l'élimination des frontières au sein de la CEE aura des effets favorables sur l'accès des marchandises. Les produits pourront être distribués dans la CEE à partir d'un seul port de débarquement, ce qui constitue un avantage appréciable pour les pays exportateurs. Néanmoins, on doit mettre à part le cas de quelques produits sensibles, tels que la banane, pour lesquels la suppression du cloisonnement actuel du marché communautaire appellera des ajustements.

ments, en raison d'une compétition accrue.

Dans la Convention de Lomé IV, les pays ACP ont obtenu, non seulement des garanties renforcées pour l'accès de leurs produits au marché de la CEE, mais des engagements ont été pris par la Communauté européenne pour essayer de prévenir et de contrôler, autant que faire se peut, les effets potentiels du Marché unique. Ainsi, un système de consultations avec les pays ACP est prévu à l'égard des mesures que la CEE pourrait prendre, et qui seraient susceptibles d'affecter les économies des ACP. D'autre part, un groupe « ad hoc » a été créé, de manière à permettre à la Commission d'informer ses partenaires ACP des mesures adoptées dans la perspective du Marché unique.

André Radany

LE STABEX
UNE ASSURANCE CONTRE
LA BAISSÉ

Innovation majeure de la Convention de Lomé, le STABEX (Stabilisation des recettes d'exportation) se présente comme une assurance contre les mauvaises années. Conçu pour répondre à une nécessité urgente (la baisse des cours sur les marchés mondiaux) le système concernait, à l'origine, 29 produits regroupés en douze familles (produits de l'arachide, du cacao, du café, du coton, cuirs et peaux, bananes, bois, etc.) En 1977, la liste a été étendue à sept autres produits (vanille, girofle, pyrèthre, laine mohair, ylan-ylang, gomme arabique).

Le STABEX s'applique aux recettes provenant de l'exportation de ces produits, dès lors que ces recettes représentent plus de 7,5 % des recettes totales d'exportation du pays considéré. C'est le « seuil de dépendance », seuil ramené à 2,5 % dans le cas de pays ACP les moins développés, enclavés ou insulaires. La CEE ne garantit que les recettes provenant des exportations qui lui sont destinées, et pour autant que les produits soient consommés ou transformés dans le Marché commun, ce qui exclut les ré-exportsations.

A. R.

PAS « DE DROIT A LA DROGUE »

(suite de la première page)

« plaies sociales insidieuses, ramifiées dans le monde entier, favorisée par de puissants intérêts économiques, parfois même politiques ».

PLAIDOYER POUR UNE « THÉRAPIE DE L'AMOUR »

Le Pape a encore déclaré qu'il n'y a pas de « droit à la drogue » ni de liberté de se droguer, « car l'être humain n'a pas le droit de se nuire, et ne peut ni ne doit jamais abdiquer sa dignité personnelle qui est un don de Dieu ». Jean-Paul II a plaidé pour une « thérapie de l'amour », en soulignant que l'on ne peut combattre les phénomènes de la drogue et de l'alcoolisme si l'on ne récupère pas

les valeurs humaines d'amour et de vie, « seules valeurs capables de donner un sens plénier à notre existence ».

Le dernier jour du congrès a été caractérisé par l'intervention de plusieurs personnalités, comme Javier Perez de Cuellar, qui a indiqué qu'un contrôle international de la drogue est possible si on reçoit des ressources ou s'il existe la volonté politique. Louis Sullivan, lisant un message de Georges Bush, a relevé que les États-Unis ont perdu beaucoup de vies humaines à cause de la drogue et plaidé en faveur de programmes internationaux pour faire face à tous les aspects du problème. Le président américain écrit que la reprise des valeurs morales et le respect de soi-même, de la vie et de la liberté sont fondamentaux pour la lutte contre la drogue.